



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pharmacie

Question au Gouvernement n° 3031

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Carassus, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Pierre Carassus. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Avec 35,44 milliards de francs de chiffre d'affaires en 2001, le groupe Rhodia, ancienne filiale de Rhône-Poulenc devenu Aventis, est le leader de la chimie française. Il est présent sur nombre de marchés : parfum, habillement, environnement. Ses résultats de 2001 ont été jugés décevants par les actionnaires. Malmené par les marchés boursiers, affaibli, le groupe français ferait aujourd'hui l'objet, selon Les Echos et le Financial Times, d'une possible OPA de la part de l'allemand BASF et du néerlandais DSM. Ces mêmes actionnaires, qui ont naturellement une logique de pure rentabilité, ne demandent pas mieux que de livrer le chimiste français à ces groupes étrangers, qui envisagent de l'utiliser de manière très ciblée pour perfectionner certains secteurs de leur propre activité - silicone, additifs alimentaires, nylon.

Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, après la privatisation de Rhône-Poulenc et les scissions qui l'ont affecté, une seule question se pose : le Gouvernement va-t-il se contenter d'observer en spectateur l'oeuvre des marchés financiers et accepter de voir la chimie française passer sous contrôle étranger ? Au moment où M. le Premier ministre en appelle au patriotisme économique, quelles mesures entend prendre l'Etat pour préserver un secteur aussi stratégique que celui de la chimie ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je pense que les rumeurs dont vous faites état ont perdu beaucoup de leur substance. Si l'on sait en effet, de longue date, qu'Aventis souhaite céder les 25 % qu'il détient dans Rhodia afin de se concentrer sur son métier principal, la pharmacie, où des investissements très importants sont nécessaires, s'il est exact que BASF a été consulté mais n'est pas intéressé, que le néerlandais DSM voit ses résultats se détériorer et doit prioritairement céder sa pétrochimie, je pense qu'il faut tenir compte avant tout, dans la vision prospective que nous avons - et qui nous est commune - des atouts de Rhodia, leader mondial dans la chimie de spécialité.

Le fléchissement général constaté aujourd'hui dans la chimie n'est pas pour nous inquiéter, car Rhodia a beaucoup de ressources. Ses atouts, ainsi que la primauté d'une logique industrielle qui doit prévaloir dans le rapprochement éventuel avec la logique d'Aventis, font que l'entreprise et les salariés ne paraissent pas avoir à craindre les conséquences d'un éventuel rapprochement.

La loi sur les nouvelles régulations économiques a d'ailleurs prévu une meilleure association des salariés au processus de rapprochement, par la consultation du comité d'entreprise. Le Gouvernement agit, là comme ailleurs. Il continuera à oeuvrer, comme il l'a fait depuis 1997, pour que les entreprises françaises bénéficient d'un environnement favorable à l'innovation et puisse renforcer les pôles d'excellence. Il le fera en veillant à une meilleure prise en compte des impératifs sociaux, des impératifs de consultation des personnels, d'association de ceux-ci à l'avenir de l'entreprise et, évidemment, des impératifs environnementaux, lesquels, dans le domaine de la chimie, sont particulièrement aigus.

Je veux vous rassurer, parce que cette politique industrielle le mérite bien et parce que la chimie française le mérite. Elle est leader international, elle entend le rester et Rhodia est un des fleurons de notre industrie. Nous entendons que cette entreprise demeure en tête au niveau mondial. (Applaudissements sur les bancs du groupe

socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Carassus](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3031

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2001, page 6965

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er novembre 2001